

Edition 2026

#### Article 1 : Désignation de l'organisateur

La Ruée Berrichonne Berry Grand Sud est une épreuve familiale qui prend la forme d'un parcours sportif avec obstacles, non chronométrée organisée le samedi 5 septembre 2026 à partir de 16h30 par la Communauté de Communes Berry Grand Sud en collaboration avec la commune de Châteaumeillant.

#### Article 2 : La Ruée Berrichonne Berry Grand Sud

La Ruée berrichonne Berry Grand Sud est un parcours de 5 kilomètres composé d'obstacles. Il sera parcouru en courant ou en marchant. Les participants peuvent venir déguisés. Le parcours n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

La manifestation se déroulera en deux parties :

1. Le parcours d'obstacles avec 5 départs décalés toutes les 5 minutes de 60 personnes
2. Une fun party color avec dj à l'arrivée de tous les participants

Il est fortement conseillé de consulter un médecin avant d'envisager de participer à la Ruée Berrichonne afin d'obtenir un certificat médical.

Important : Durant le parcours et lors de la Fun Party Color, de la poudre colorée sera lancée sur les participants. L'organisateur ne peut garantir que la poudre colorée utilisée ne tache pas les vêtements ; il est vivement recommandé de porter des lunettes pour protéger vos yeux des éventuels effets de la poudre.

#### Article 3 : L'inscription

L'inscription est gratuite.

L'âge minimum est fixé à 5 ans.

Pour les mineurs, la fiche d'inscription devra être signée par un responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur).

Les enfants de moins de 14 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement.

#### Article 4 : Les données

En participant à l'épreuve, chaque participant donne son accord pour l'utilisation de son droit à l'image sur tous types de support (images fixes, transmission audiovisuelles ...) incluant les documents publicitaires sur lesquels il apparaîtrait.

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de l'événement. Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification.

#### Article 5 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

#### Article 6 : Exclusion

En cas de non-respect du règlement ou de trouble à l'ordre public, le participant se verra exclu de la manifestation.

#### Article 7 : Responsabilité

L'organisateur met en œuvre tous les moyens nécessaires à la sécurité des participants, sans pouvoir être tenu responsable en cas de non-respect des consignes ou de comportement inadapté. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il est recommandé aux participants de vérifier leur propre couverture.

#### Article 8 : Contentieux

En cas de litige relatif au présent règlement, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du domicile de l'organisateur.

Fait à le .....

Nom – Prénom  
Signature

Pour les personnes mineures

Nom – Prénom et signature du responsable légal

Signature